



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports urbains

Question écrite n° 58643

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale sur les financements pour les transports du "Grand Paris". Un pré-rapport a été rendu auprès du Premier ministre, mardi 4 août, recensant les pistes proposées pour financer le plan d'investissement global de 35 milliards d'euros annoncé en avril par le chef de l'État. Il lui demande de bien vouloir lui détailler les différentes modalités de financement proposées.

Texte de la réponse

Le réseau de transport public par métro automatique du Grand Paris constitue un projet d'intérêt national qu'il convient de dissocier - en termes de financement - des projets de transport relevant de la seule responsabilité du syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). L'État participe au financement de ces derniers projets au travers du contrat de projet État-région (CPER). Le Président de la République a confirmé dès le 29 avril que l'État honorerait ses engagements pris dans ce cadre. Le tracé définitif du réseau de métro automatique ne sera arrêté qu'après consultation de toutes les collectivités territoriales de la région d'Île-de-France, du STIF, de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP) et au terme d'un débat public qui sera conduit en 2010. Sous réserve de ce tracé définitif, la réalisation de ce réseau constitue une dépense évaluée à 21 MdEUR. Cette réalisation sera conduite par un établissement public dénommé « Société du Grand Paris ». Selon un schéma comparable à ce qui s'est fait au début du siècle avec le métropolitain, l'établissement public lèvera un emprunt d'une durée de quarante-cinq ans et le remboursement de cet emprunt sera essentiellement assis sur la richesse créée par l'investissement lui-même. La valorisation foncière - dont l'importance ne peut s'évaluer que sur longue période - en constituera un élément important. La dynamique économique qui sera créée sur le territoire de l'Île-de-France comme sur le territoire national constitue un autre élément très important. Cette dynamique se traduira en particulier par une croissance plus rapide des ressources fiscales de l'ensemble des collectivités publiques. Enfin, le rapport remis au Premier ministre par M. le député Gilles Carrez propose également d'autres solutions de financement dont plusieurs sont étudiées avec attention avec le souci de ne préempter aucune des lignes de ressources aujourd'hui dévolues au STIF ou à la région d'Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58643

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Développement de la région capitale

Ministère attributaire : Développement de la région capitale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8679

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 107